14e année
numéro 268

10 Avril 1938
prix : 2 francs

la révolution prolétarienne

revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire

DANS CE NUMÉRO

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

●

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois .... 10 fr.
Six mois .... 20 »
Un an .... 40 »

EXTERIEUR

Trois mois .... 13 fr.
Six mois .... 26 »
Un an .... 50 »

●

ADRESSER LA CORRESPONDANCE concernant la Rédaction et l'Administration à la *Révolution Prolétarienne*, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10e)

●

PERMANENCE :
Tous les soirs, de 18 à 19 heures

●

Tél.: **BOTzaris 21-02**

●

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS notre compte chèques postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99 Paris

Sommaire du N° 268

(10 avril 1938)

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose:

De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat;

De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales;

De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale, d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

La préparation de la guerre au Congrès de l'Union des Syndicats

L'organisation parisienne est complètement colonisée

C'est une impression d'écœurement que je rapporte du Congrès de l'Union des Syndicats de la région parisienne, tenu à la Mutualité les 7, 8 et 9 avril, où j'avais été délégué par le Syndicat des Correcteurs.

J'étais, certes, venu à ce Congrès sans illusions, ou presque. A maintes reprises, j'avais pu marquer, dans divers articles de la *Révolution prolétarienne,* les progrès de la colonisation communiste à l'Union des Syndicats. Notamment lors du départ du secrétariat de Robert Lefèvre, j'avais publié un écho affirmant que l'Union serait désormais la chose des staliniens. Cet écho provoqua une protestation amicale de certains des ex-confédérés qui restaient membres de ce bureau. Eh bien! le Congrès qui vient de se réunir a amplement confirmé mon pronostic et justifié mes cris d'alarme — lesquels ont été poussés en pure perte, il faut bien le reconnaître aujourd'hui.

Mon écœurement, au sortir de ce Congrès, est comparable à celui que je ressentis lors du dernier Congrès de la C.G.T.U. auquel j'aie participé, celui de Magic-City, à la fin de 1931. On se rappelle qu'à la suite de cette assemblée — odieuse à plus d'un titre — la plupart des minoritaires de la C.G.T.U. abandonnèrent l'organisation de la rue Grange-aux-Belles. Il nous était devenu impossible de vivre dans un tel milieu.

Très nettement, le même sentiment s'est imposé à moi au cours des débats de ce Congrès. J'en sors avec la conviction qu'il est devenu impossible à un syndicaliste de respirer, donc de vivre, dans l'Union des Syndicats de la région parisienne. Pourquoi ne pas le dire? Pourquoi cacher une idée qui n'a pas cessé de dominer ceux qui, au sein de ce Congrès, avaient conservé le sens de la liberté et aussi celui de la dignité? Assez d'hypocrisie! Une bonne fois pour toutes, il faut dire ce qui est : les syndicalistes véritables, ceux qui sont pardessus tout attachés à l'indépendance des syndicats, à l'action de défense des intérêts ouvriers, sont devenus indésirables à l'Union.

Et, tandis qu'au lendemain de Magic-City nous avions pu trouver, grâce à l'unité partielle dans la C.G.T. sur la base de la motion de Japy, un refuge, un « milieu où l'on respire », comme j'eus l'occasion de le dire un peu plus tard à la tribune du Congrès confédéral, c'est, aujourd'hui, devenu une impossibilité. Il n'y a plus de refuge pour les syndicalistes. On ressent, toutes proportions gardées, quelque chose d'un peu comparable à ce « vide noir » dont parla Boukharine avant d'être fusillé.

Comme à la C.G.T.U. !

La première impression, en pénétrant dans la grande salle de la Mutualité, est celle d'un « ratage » au point de vue organisation. Plus de la moitié des places préparées sont inoccupées. Sur la tribune, les « chefs » attendent, pour commencer, que la salle se garnisse. En vain, d'ailleurs. Il leur faut bien se décider à commencer devant des tables fort clairsemées et des tribunes absolument désertes. Les tables resteront clairsemées jusqu'à la fin du Congrès. Quant aux tribunes, elles ne se garniront qu'un petit peu le samedi après-midi.

Comme à la C.G.T.U., on élit un « præsidium » presque exclusivement formé de communistes. Comme à la C.G.T.U., on présente une résolution — sur l'Espagne — faite de bonnes choses et de moins bonnes, celles-là obligeant tout le monde à avaler celles-ci, à moins de ne vouloir délibérément passer pour un agent de Franco. Comme à la C.G.T.U., on décide de faire un cocktail du rapport d'activité et du rapport sur les tâches, le passé et l'avenir. Ainsi, on comprendra un peu moins... Comme à la C.G.T.U., ce sont les secrétaires qui, sous prétexte de commenter leurs rapports, prononcent, dans la journée, deux discours de deux heures chacun. Comme à la C.G.T.U. on intercale les orateurs selon les vœux du bureau.

Le Congrès est vicié dès son début. Ce n'est pas une assemblée des délégués de syndicats convoquée pour examiner et juger l'activité du secrétariat de l'Union. C'est une assemblée de partisans réunie pour entendre des discours politiques où abondent — comme à la C.G.T.U. — les slogans du parti communiste accommodés à la sauce syndicale.

Raynaud crée l'atmosphère. Comme à la C.G.T.U., c'est, tout de suite, une atmosphère d'état de siège. Après une pointe venimeuse contre Léon Blum — de qui pas un des socialistes présents n'eut jamais le courage de prendre la défense! — ce polichinelle inventif et roué lance l'idée que l'opposition qui commence à se manifester dans certaines organisations n'est peut-être pas étrangère aux résolutions prises par une assemblée récente des employés et ouvriers du Parti Social Français. Jésuitiquement, Raynaud « amalgame » — la consigne vient de haut — le Cercle syndicaliste lutte de classe et le colonel de La Rocque. Il dénonce un prétendu « parallélisme avec l'action du grand patronat » et la « démagogie néfaste » de ces gens « que nous connaissons bien ». D'ailleurs, Raynaud affirme que ce sont les « gens » du Cercle syndicaliste lutte

de classe qui ont organisé, à Buffalo, le chahut contre Jouhaux. « *Ces « gens* », ajoute Raynaud, *se gardèrent bien d'en faire autant pour mon intervention, non plus que pour celle de Hénaff, dans l'espoir de faire attribuer aux communistes la responsabilité des incidents qui ont obligé Jouhaux à se retirer.* » (*Sic*). Nos camarades du Cercle syndicaliste lutte de classe sont vraiment machiavéliques!

Pour *Syndicats*, même chanson : le P.S.F. utilise les polémiques d'une « certaine presse syndicale » (tout le monde a compris), le P.S.F. présente la C.G.T. comme tout entière en querelles et s'appuie sur les « campagnes stupides contre la soi-disant colonisation ». En somme, l'hebdomadaire *Syndicats* fait le jeu des croix-de-feu.

Nous entendrons plus tard Raynaud « amalgamer » de la même façon jésuitique le Centre syndical d'action contre la guerre, ce nouveau comité qui, dit-il, réunit les « éternels oppositionnels ». Parlant ensuite d'un récent article d'André Lavenir dans *l'Ecole libératrice*, Raynaud traite gentiment notre camarade de « véritable crétin politique », aux applaudissements, pour la première fois vifs, du Congrès, et après avoir dit textuellement : « *On frémit quand on songe à l'appui que le fascisme rencontre dans nos organisations syndicales.* »

Et voilà comment on fait les bonnes maisons!

Vous pouviez venir ensuite apporter quelques griefs ou remarques sur la gestion du bureau de l'Union des Syndicats, exprimer poliment une divergence sur les méthodes ou sur l'orientation, former le vœu de voir corriger certaines imperfections et combler certaines lacunes, les esprits étaient préparés à vous accueillir, non comme un militant sincère et désintéressé, défendant le point de vue de ses mandats, mais comme un personnage louche agissant au nom d'on ne sait quelle force obscure.

Telle fut la grande malhonnêteté originelle de ce Congrès.

Comme à la C.G.T.U., les griefs fondés contre la gestion du bureau sont déformés, travestis, à seule fin de déconsidérer ceux qui les apportent. Un exemple : l'utilisation des camions militaires pour le transport des journaux pendant la grève des transports de décembre dernier. Les lecteurs de la *Révolution prolétarienne* connaissent les raisons qu'avaient les organisations du Livre de s'indigner de la duplicité du bureau de l'Union qui, en même temps qu'il protestait contre l'utilisation desdits camions militaires, demandait aux militants responsables du Livre de ne pas déclencher de grève dans les journaux, seul moyen, pourtant, d'empêcher que la grève ne soit brisée. Nous avons expliqué cela dans la *R. P.* du 25 janvier 1938. Savez-vous ce qu'a répondu Raynaud? Raynaud a simplement répondu qu'il s'agissait « *d'empêcher la parution du journal d'un grand parti en train de tenir son congrès* », (lisez : *l'Humanité*), ajoutant cette insulte gratuite aux travailleurs du Livre qu'ils eussent été « *incapables d'empêcher la parution de la presse de droite* ».

Ce n'est pas plus difficile que cela.

Et lorsque Largentier, au nom des typos, rétablit les faits, on lui répond qu'il « déforme largement la vérité », ce qui n'empêche pas, quelques heures plus tard, d'affirmer qu'il n'est pas question d'attaquer les organisations du Livre. Au contraire, voyons!

La fin du Congrès vaut le début. « *On reprend ici les arguments de nos adversaires* », déclare Raynaud dans sa réponse. « *On se demande jusqu'où la haine pourra pousser les adversaires du communisme* ». « *Si le fascisme triomphe demain, peut-être certains s'en arrangeront-ils.* » « *Le discours de Froideval est le discours de l'adversaire le plus acharné du communisme.* » « *Amblard a dit que Froideval était un provocateur; je dirai, moi Raynaud, que Froideval s'est livré à une manœuvre de provocation, il a voulu mettre à l'épreuve les nerfs des communistes qui sont ici, il a voulu dresser contre lui la majorité de la façon la plus violente pour pouvoir dire que les communistes étaient les maîtres à l'Union.* » « *Nous ne répondons pas, nous ne voulons pas nous laisser entraîner dans la lutte de tendances, malgré que nous soyons insultés chaque semaine dans « Syndicats ».* « *Je ne conseille pas à Froideval d'aller faire un tour dans les usines de la métallurgie.* »

Jésuitisme, haine, provocation, on trouve de tout dans ces propos de Raynaud dont je puis garantir l'exactitude.

C'est exactement comme cela que se déroulaient les assemblées à la C.G.T.U. Le reporter du *Temps*, M. Raymond Millet, a constaté une certaine atonie dans ce Congrès qui, c'est vrai, fut, dans l'ensemble, des plus mornes. Il n'est pas d'autre raison à cela que l'atmosphère d'état de siège créée dès le début par Raynaud. Allez donc vous risquer à parler quand, par avance, vous êtes présenté comme un agent de l'adversaire! Voilà ce que, peut-être, M. Raymond Millet n'a pas senti.

Bien des ex-confédérés ne l'ont pas discerné non plus. Mettons délibérément de côté les nombreux « bifteckards », ceux qui se taisent pour garder leur « mèche » et ceux qui, pour en gagner une, hurlent avec les loups. Nous ferons preuve d'optimisme résolu en déclarant qu'il y avait sans doute dans ce Congrès quelques ex-confédérés que n'aveuglait pas le « bifteck ». Eh bien! s'ils n'ont pas senti à quel point ce Congrès était fabriqué, truqué, trompé, faussé, c'est parce qu'ils n'ont pas, comme nous, vécu dans la « fosse aux ours » de la C.G.T.U.

Ils ne perdent rien pour attendre.

Cela viendra.

Cela vient déjà.

On déclare qu'il n'y a pas le moindre désaccord à la direction régionale, mais quelques heures après on élimine Rigaill, secrétaire sortant, de la C.E. et du bureau. Deux autres ex-confédérés sortants, Froideval et Boville, sont balancés (ils s'y attendaient un peu). La nouvelle C.E. ne compte plus que 7 ex-confédérés sur 35 membres, et de ces 7, il en est trois attachés par la fonction permanente. Restent trois militants soucieux de leur indépendance et de celle des syndicats : Pagault, Fournillon et Lavergne. C'est tout. (Et le septième, direz-vous? C'est un syndiqué d'assez fraîche date que les vieux réformistes des Employés avaient naguère placé à la tête de leur syndicat parisien. Je leur souhaite seulement de ne pas trop s'en repentir bientôt.) Donc, la mainmise communiste est complète. L'homogénéité est absolue. L'Union des Syn-

dicats est, maintenant, dotée d'une direction « monolithique ».
Comme à la C.G.T.U.!...

La question de la participation est posée

Avant d'en arriver à la question qui domina les discussions de ce Congrès, celle de la guerre, je ne peux passer sous silence un des objectifs poursuivis par les communistes en s'assurant le monopole de fait de la direction de l'Union des Syndicats. Chacun sent plus ou moins nettement qu'il s'agit surtout d'avoir bien en main une organisation forte de plus d'un million de membres pour pouvoir appuyer la politique internationale dite de « fermeté », voire de « force » dont doit sortir la prochaine guerre. Là est l'objectif principal. Mais il n'est pas sans intérêt non plus, pour les communistes, de disposer d'une aussi importante masse de manœuvre dans le Front populaire.

« Les socialistes sont une denrée comestible », me dit souvent un ami. Au cours de ce Congrès, on a pu dire les pires choses contre leurs chefs. Ils n'ont pas bronché. Certes, déclare Raynaud, nous ne devons pas sortir du Front populaire. « *Le Front populaire a sauvé la France du fascisme. Sortir du Front populaire, ce serait isoler la classe ouvrière, réaliser nous-mêmes l'objectif essentiel de la réaction.* » Mais...

Il y a un mais.

« *Les difficultés viennent de la non-application du programme.* »

« *On n'a pas accepté les manifestations de masse, ni les congrès que nous proposions.* »

« *Nous sommes liés par la règle de l'unanimité, nécessaire pour qu'une décision soit prise par les comités du Front populaire.* »

« *On liquide le complot des Cagoulards et on ne veut pas accepter l'Union des Syndicats comme partie civile.* »

« *Le Front populaire est, comme le poisson, un peu pourri à la tête; le reste du corps est sain.* »

Tout cela, et bien d'autres choses encore, vise, plus ou moins explicitement, les socialistes, rien que les socialistes. Je n'en veux pour preuve que la petite saleté qui a consisté à dire au Congrès que c'était Marx Dormoy qui avait décidé d'interdire la manifestation de Front populaire du dimanche 10 avril. L'opération, conduite par Tollet, amena un brave délégué des fonctionnaires à demander qu'on manifeste contre et malgré l'interdiction. Or, il n'y avait pas d'interdiction...

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de féliciter les militants de la Fédération socialiste de la Seine, non plus que ceux de ses Amicales, qui laissent le champ libre aux accusations les plus extravagantes contre les chefs de leur parti. Se rendent-ils compte qu'ils permettent l'opération qui consiste, pour les communistes, à n'agir dans le Front populaire qu'en s'appuyant sur les syndicats? Cette réflexion dépasse, d'ailleurs, le cadre départemental. On peut aisément l'étendre à toute la C.G.T.

Cela dit, il faut retenir du Congrès qu'Hénaff s'est déclaré pour la participation gouvernementale de la C.G.T. et que, par conséquent, tel est l'avis du parti communiste.

Voici ce qu'a imprimé *le Peuple :*

« *Une autre question se pose,* dit Hénaff : *la C.G.T. peut-elle participer à un gouvernement pour éviter la guerre?*

» IL PENSE PERSONNELLEMENT QUE OUI. *L'Espagne républicaine réalisant l'union contre l'agresseur nous montre l'exemple. Mais nous ne devons pas attendre d'en être là.*

» *Le prochain Congrès confédéral,* dit l'orateur en terminant, *examinera cette question...* » (*Peuple,* 8. 4. 38.)

Nous voilà prévenus. La question de la participation de la C.G.T. au gouvernement est posée. Elle est posée par les communistes. Certes, Raynaud n'a pas demandé au Congrès de se prononcer. Il a dit qu'Hénaff avait eu raison d'en parler, mais que ce n'était pas au Congrès de l'Union de résoudre le problème. Cela revenait à la C.G.T. Nous avons apprécié comme il convenait ce recul stratégique. Cependant, il faut souligner, en dépit de certaines interventions, notamment celle de Roque, des cheminots, que les déclarations d'Hénaff n'ont pas soulevé l'émotion à laquelle on pouvait s'attendre. Tout le monde est donc acquis à l'idée de la participation?

La guerre

Même sur cette affaire de la participation de la C.G.T. à un gouvernement « à l'image du Front populaire », le Congrès ne s'est pas animé.

Il n'est sorti de sa passivité que lorsque la redoutable question de la guerre s'est posée devant lui.

En attaquant le Centre syndical d'action contre la guerre — il paraît que c'est un groupement fractionnel condamné par la résolution de Toulouse — Raynaud a émis deux affirmations qu'il faut retenir ici :

« *Il faudra,* a-t-il dit, *résister à l'envahissement des pays fascistes voisins.* »

Puis : « *La sécurité de la France est intimement liée à sa défense nationale.* »

Ici se place l'attaque virulente du secrétaire général de l'Union des Syndicats contre André Lavenir. Nous en retiendrons surtout une phrase tout à fait curieuse; semblant chercher une excuse à ce qu'il appelait « la thèse effarante » de Lavenir, Raynaud déclara :

— *Ces camarades sont peut-être effrayés par la guerre...* »

Serait-ce que Raynaud, lui, n'en serait pas effrayé?

C'est bien l'impression, en tout cas, qui s'est dégagée de son exposé.

Je sais bien que, dans le même discours, Raynaud a dit que « *la guerre pouvait et devait être évitée* ». Savez-vous comment? Voici la recette : « *Il faut faire savoir à l'Allemagne que tous les pays démocratiques se dresseront contre elle si la Tchécoslovaquie est menacée.* » Il faut, aussi, se rallier à la proposition Litvinoff d'une conférence internationale des pays démocratiques. Puis, nous devons exiger la réalisation de l'unité syndicale internationale. Enfin, « *comme nos aïeux de* 1793 » il faut réprimer ceux qui se préparent à livrer et à trahir la nation dans la guerre contre le fascisme...

Bonissel vient apporter le point de vue des instituteurs de la Seine : opposition à la politique de surarmement et de guerre.

Puis, au cours de son exposé, Hénaff déclare que l'Union des Syndicats fera savoir au préfet de la Seine qu'elle tient à participer aux travaux de la commission chargée d'assurer la défense passive. C'est comme cela! N'enten-

drons- nous pas, le dernier jour, Raynaud dire que ce sont nos adversaires de classe qui s'opposent à l'organisation de la défense passive parce qu'ils veulent voir massacrer la classe ouvrière parisienne?

Après les instituteurs, les postiers apportent, par la bouche de Giroux, leur désaveu de la mobilisation des consciences qui prépare la guerre.

Nous arrivons à la matinée du deuxième jour. Elle est dominée par l'intervention de Charbit, au nom des typos. Ce sera l'honneur de la *Révolution prolétarienne,* tant haïe!, d'avoir été, grâce à l'intervention de Charbit, à la pointe du combat contre la préparation de la guerre.

« *Nous ne voulons pas la guerre,* déclare Charbit. *Nous restons fidèles au syndicalisme et à l'internationalisme. Le prolétariat a tout à perdre et il n'a rien à gagner dans la guerre.* »

Voici un passage du compte rendu donné par *le Peuple* du discours de Charbit :

— Même si la guerre nouvelle était victorieuse, elle aboutirait, comme après 1918, au renforcement du militarisme. Et, en cas de défaite, ce serait le fascisme.

A ceux qui disent : il faut pourtant défendre le pays, la démocratie, la paix, le délégué de la Chambre syndicale de la typographie rappelle « que c'est avec des propos identiques qu'on a conduit le peuple de France à la guerre de 1914 ».

L'orateur rappelle les erreurs commises à la fin de la guerre et la nocivité du traité de Versailles contre les dispositions duquel, bien avant Hitler, le mouvement ouvrier international, qui avait compris les dangers de guerre qu'elles comportaient, se dressa.

Charbit donne lecture, pour étayer sa thèse, de passages d'un discours prononcé à Paris contre le traité de Versailles par Thaelmann et de décisions des partis ouvriers autrichiens favorables à la réunion de leur pays au Reich.

Il est nécessaire de reproduire les textes lus par Charbit. Il s'agit des déclarations faites par Thaelmann dans un grand meeting salle Bullier, le 31 octobre 1932, et reproduites par *l'Humanité du* 1er novembre 1932 (il n'y a même pas six ans) :

« *Les quelques paroles que je veux vous adresser ici — déclarait Thaelmann — dans la capitale française, ici où l'impérialisme français, le gendarme du système européen de Versailles, a concentré sa puissance d'Etat, ont pour objet d'élever, au nom de millions d'ouvriers et de paysans allemands, une protestation véhémente contre l'abominable système de Versailles, contre le traité de brigandage de Versailles...* »

« *...L'impérialisme français — ajoutait Thaelmann — se cramponne à la suprématie sur toute l'Europe que lui a value le traité de Versailles, il se cramponne aux stipulations du traité d'oppression pour écraser l'Allemagne...* »

Plus loin, Thaelmann se faisait plus précis et plus violent :

« *Les travailleurs allemands gémissent sous la double exploitation qu'ils subissent de la part de la bourgeoisie allemande et des vainqueurs impérialistes de Versailles. Le traité de Versailles a jeté des millions d'Allemands sous la domination de l'impérialisme français et de ses Etats vassaux, sous les chaînes de l'impérialisme italien, comme c'est le cas des centaines de milliers d'Allemands du Tyrol du Sud. Nous, communistes, nous voulons arracher le droit pour tous, aussi bien pour le peuple travailleur d'Autriche, et, en premier lieu aussi, pour la population alsacienne-lorraine. Nous voulons arracher leur libération sociale et nationale. Ici, à Paris, nous voulons, communistes allemands et français, revendiquer pour les masses laborieuses, pour le peuple d'Alsace-Lorraine, le droit de décider lui-même de son sort, y compris le droit de séparation d'avec la France. Nous autres, communistes, nous avons le droit absolu de poser une telle revendication, car nous défendons l'héritage de Bebel et de Wilhelm Liebknecht, de Karl Liebknecht et de Rosa Luxembourg, qui ont protesté contre l'oppression du peuple alsacien-lorrain par l'impérialisme allemand du temps de Guillaume II.* »

Enfin, cette autre affirmation de Thaelmann particulièrement mise en valeur dans *l'Humanité* du 1er novembre 1932 :

« *Nous les futurs vainqueurs de la bataille des classes* (1), *nous qui sommes résolus à prendre le pouvoir, nous ne reconnaîtrons jamais les traités impérialistes que la bourgeoisie allemande a conclus avec le capitalisme français, ni avec n'importe quel impérialisme. Ensemble, avec vous, avec les masses travailleuses de France et du monde entier, lorsque nous aurons le pouvoir, nous proclamerons l'annulation du traité de Versailles, du plan de brigandage Young et du pacte de Lausanne.* »

Ces rappels auraient normalement dû gêner tous ceux qui, présents au Congrès, avaient applaudi Thaelmann en 1932. Pensez-vous!

Voici, toujours d'après *le Peuple,* la suite de l'exposé de Charbit :

Parlant de la Tchécoslovaquie, il observe « qu'elle est une mosaïque de peuples constituée par l'impérialisme français ».

Après quoi, Charbit fait part au congrès du danger qu'il aperçoit dans une politique dirigée à la fois contre le peuple allemand et son dictateur sous le prétexte de parer à la menace hitlérienne.

La tactique lui semble mauvaise, car il ne peut croire que les cinq millions de communistes et les huit millions de social-démocrates qui existaient en Allemagne n'attendent pas leur revanche sur celui que, contraints et forcés, ils subissent.

L'orateur s'attache ensuite à montrer la contradiction qui existe entre des déclarations sur la guerre de Marcel Cachin et de Maurice Thorez, vieilles de quelques années, et l'attitude actuelle du parti communiste.

Au risque d'allonger démesurément ce compte rendu, nous reproduisons maintenant ces déclarations pas très vieilles de Cachin et de Thorez relues par Charbit.

D'abord, Cachin *en* 1933 :

Nous entendons les chefs socialistes, les chefs démocrates abandonner les litanies pacifistes pour demander aux prolétaires de mettre sac au dos pour la défense de la démocratie bourgeoise. Ils nous demandent de nous mettre aux côtés de nos gouvernements dans la guerre de demain. On entend des phrases de ce genre dans la bouche de Jouhaux : « Si l'Allemagne n'accepte pas le contrôle du désarmement, alors des sanctions s'imposent!... »

De tels propos n'ont pas d'autre résultat que de désarmer la vigilance des prolétaires sur les armements des nations démocratiques; ils

(1) Hélas!

excitent à la guerre impérialiste. Ils ont pour conclusion de renforcer d'une manière directe le fascisme de Hitler et de Mussolini.

Pour nous, camarades, le mot d'ordre, ce n'est pas de mettre sac au dos pour la défense de l'impérialisme démocratique français, de l'impérialisme britannique, de l'impérialisme yankee; notre mot d'ordre n'est pas le désarmement ou le contrôle impossible des armements du capitalisme. Notre mot d'ordre est de réunir tous les ouvriers, dans les pays démocratiques comme dans les pays du fascisme, contre leur propre bourgeoisie, contre leur propre impérialisme. Notre mot d'ordre est l'armement général des prolétaires.

Camarades, rappelons toujours les paroles de Liebknecht : « Notre ennemi est chez nous! » Le devoir de chaque prolétaire dans tous les pays, quels qu'ils soient, c'est de se dresser contre son propre capitalisme!

(Discours de Marcel Cachin au Congrès de Pleyel, 4, 5, 6 juin 1933).

Puis, Thorez, plus récemment, *en* 1935, HITLER ÉTANT DÉJA AU POUVOIR :

« *Ici, je veux répondre* — déclarait Thorez à la Chambre des Députés, en réponse à Léon Blum — *à l'affirmation qu'on a produite à cette tribune : Les travailleurs de France se lèveraient pour résister à une agression hitlérienne.*

« *Nous ne permettrons pas qu'on entraîne la classe ouvrière dans une guerre dite de défense de la démocratie contre le fascisme* (très bien, très bien à l'extrême gauche). *Nous rappellerons aux travailleurs l'erreur tragique de* 1914. *Nous leur dirons : en Allemagne, on a conduit les prolétaires à la guerre en disant qu'il fallait défendre, contre le Tsar réactionnaire, les conquêtes d'un pays plus avancé dans la voie du progrès, par conséquent dans la voie du Socialisme. Ici, en France, on a dit : « Il faut défendre la République contre Guil- « laume II, il faut défendre le pays le plus « démocratique contre l'empereur réaction- « naire.* »

« *Je déclare très nettement que les communistes ne laisseront pas propager un pareil mensonge, une telle illusion.* » (très bien! très bien! à l'extrême gauche). (*Journal officiel*, page 1038).

En terminant, Charbit a donné lecture de l'appel du Centre syndical d'action contre la guerre.

Bien entendu, il incombait à un « rallié » de répondre à Charbit. Il s'agit du citoyen Dupire, un nouveau secrétaire de l'Union qui, après avoir passé déjà par trois ou quatre partis, semble maintenant attaché à celui qui lui assure la subsistance. Dupire est pour le « réalisme politique », selon la formule de tous les renégats du socialisme. Il faut faire peur à Hitler. Cela implique l'approbation, ajoute en substance Dupire, des condamnations de Moscou. Enfin, Dupire est d'accord avec Hénaff (on s'en doutait) pour la participation de la C.G.T. au gouvernement.

C'est ensuite à Juliette Harzelec, au nom des instituteurs de la Seine, d'expliquer fort éloquemment les raisons de nos camarades contre la politique d'armements et surtout de souligner la duperie tragique des mesures prétendues de défense passive.

Après, nous entendons Bothereau, au nom de la C.G.T. (Jouhaux n'étant pas près, paraît-il, de reparaître dans une manifestation de l'Union). Bothereau apporte à la thèse des « guerriers » un appui important, ce que ne manquera pas de souligner Raynaud. Voici le résumé de son intervention d'après *le Peuple :*

Si la situation intérieure n'est pas réjouissante, remarque l'orateur, la situation internationale est grave.

On peut rechercher les responsabilités dans le passé. Elles sont nombreuses, en France et à l'étranger.

La paix du monde n'existe plus, regrette Bothereau en faisant un tour d'horizon international.

Pourtant, si les conflits peuvent être empêchés de s'étendre, c'est sur le front d'Espagne qu'il faut agir. La C.G.T. n'a jamais été d'accord avec la politique de non-intervention.

« Ou nous fournirons des armes à l'Espagne républicaine, ou bien dans quelque temps nous nous battrons nous-mêmes », clame Bothereau.

Pardon! Il y eut sans doute un lapsus, car j'ai très nettement entendu Bothereau dire :

— Ou nous fournirons *des troupes* à l'Espagne républicaine, ou bien, dans quelque temps, nous nous battrons nous-mêmes.

De vifs applaudissements saluèrent cette phrase.

Mais Bothereau se reprit. « J'ai dit, déclara-t-il, *des armes...* » Le point avait besoin d'être précisé.

Avec cet autre « rallié » dont j'ai déjà parlé, Gazier, des employés, nous voyons se déployer la thèse qui part de l'Espagne pour nous entraîner dans une nouvelle guerre mondiale.

« *On ne peut* — déclare Gazier — *faire de différence entre la guerre civile et la guerre étrangère, elles ont la même force, le même but.* »

En écoutant Gazier, je me disais qu'il serait, dans ces conditions et vu son âge, bien mieux à sa place sur le front d'Espagne qu'à la tribune du Congrès. Il est vrai que si ceux qui préparent les guerres devaient les faire, la paix serait éternelle.

Ce n'est évidemment pas l'avis de la majorité des délégués puisqu'ils applaudissent de plus en plus frénétiquement leurs orateurs. On perçoit clairement qu'ils sont déjà dans l'ambiance de la préparation de la guerre. Quand leurs orateurs prennent la précaution oratoire de dire que s'il faut faire une politique internationale de fermeté — pourquoi pas de prestige, tant qu'on y est? — c'est pour éviter la guerre, pour sauver la paix, les auditeurs ne s'aperçoivent pas que ce slogan n'a pas plus de valeur que n'en eut, en 1914, la phrase historique de Poincaré :

— La mobilisation n'est pas la guerre.

Voilà, pour terminer, Raynaud qui prétend démasquer (*sic*) ce qu'il y a derrière l'intervention de Charbit. Il ne « démasque » rien du tout, mais la méthode de Basile a toujours du bon. Il faut, quoi qu'il arrive, jeter le soupçon sur l'adversaire de tendance.

Apprenez que Raynaud ne veut pas la supériorité sur les Etats totalitaires par le surarmement. Non. Il la veut par « la quantité » des puissances démocratiques réunies dans le système de l'assistance mutuelle et de la sécurité collective (*sic* et re-*sic*). Raynaud ajoute cependant :

— *N'est-ce pas de la démagogie que de dire qu'il ne faut pas s'armer lorsqu'on est entouré de malfaiteurs armés jusqu'aux dents?*

Voilà des propos pacifistes de nature à réjouir le général Weygand et M. Charles Maurras!

Précédemment, Raynaud avait repris la for-

mule des « *pacifistes bêlants* ». Est-il assez vieux pour se rappeler que cette formule fut lancée par le Gustave Hervé de la *Victoire* et reprise par Clemenceau dans son discours retentissant de novembre 1917, après sa prise du pouvoir? Ce sont des références.

Raynaud conclut sur ce point d'abord par une formule digne de Joseph Prudhomme : « *La guerre sera inévitable si nous ne faisons pas de façon urgente tout ce qu'il faut faire pour sauver la paix* » (le congrès applaudit!) puis par cette autre formule, très claire celle-là et qui résume tout le débat : « *Dans la garantie des lois sociales, nous devons assurer la sécurité du pays et la défense nationale.* »

Tout un programme! Toute la trahison!

Les applaudissements fanatiques des centaines de « crânes-bourrés » nous, entourent, l'îlot de résistants que nous sommes sur les bancs du Livre, des Techniciens, des Postiers, des Instituteurs... Oui, c'est vraiment écœurant. Aussi, lorsque l'après-midi, pour passer le temps, on fait venir la Chorale syndicale et qu'on lui fait chanter la *Marseillaise*, je ne peux résister, je prends mon chapeau et, en compagnie de Charbit, je quitte ce marais pestilentiel. Dehors, nous nous retrouvons à cinq...

Le vote du rapport moral et l'élection de la C.E.

L'Union des Syndicats compte, parait-il, 648 syndicats.

Il n'y en a que 356 qui se sont fait représenter.

Le nombre total des délégués, tant ceux avec voix délibérative que ceux des comités locaux avec voix consultative, ne s'élève qu'à 546, alors que 1.200 places avaient été préparées.

292 *syndicats sont absents!*

Sur les 350 qui prennent part au vote, 304 votent pour les rapports de Raynaud et d'Hénaff, avec 2.928 voix.

L'opposition est réduite à 35 syndicats disposant de 234 voix.

Abstentions : 11 syndicats groupant 42 voix.

Les votes pour la nouvelle Commission exécutive ont donné les résultat suivants :

Gazier, 2.978 voix; Maurin, 2.960; Bodineau, 2.953; Tollet 2.944; *Fournillon*, 2.943; Auffrey, 2.933; *Pacault* 2.910; Boullé, 2.897; Echegut, 2.897; Raynaud, 2.892; *Brenot*, 2.887; Lochard, 2.877; Pommier, 2.870; Doury, 2.864; Varloteau, 2.863; Toudic, 2.854; Hénaff, 2.847; Poulmarc'h 2.822; Magnien, 2.821; Mahé, 2.817; Van Thourout, 2.817; *Lavergne*, 2.806; Hamelet, 2.648; Carasso, 2.590; *Dupire*, 2.568; Bourgeon, 2.551; *Guiraud*, 2.530; Burgère, 2.500; Patat, 2.480; Depollier, 2.428; R. Jacquet (cheminots), 2.352; Mercier, 2.304; Clocher, 2.235; Sentuc, 2.218; Roumilhac, 2.092, élus.

Viennent ensuite :

Roux, 1.059; Jacquet (alimentation), 964; Dolbeau, 779; Rigaill, 759; Foulet, 719; Boville, 711; Froideval, 699; Lemaire, 572; Fourmy, 565; Giroux, 477; Chalvet, 471; Duisabon, 424; Sole, 327; Atger, 320; Bidet, 283; Desbrosses, 262; Coutant, 259; Duchemin, 226; Guyomard, 216.

J'ai souligné les noms des ex-confédérés élus. Il n'y en a bien que 7 sur 35. Remarquons, d'autre part, l'éviction par ses pairs de Roux, un sortant, un « pur » du Métro. Sentirait-il le fagot?

Voici maintenant le nouveau bureau :

Secrétaire général : Henri Raynaud; trésorier général : Gaston Guiraud; secrétaires : Maurin, Varloteau, Dupire, Brenot, Roumilhac, Carasso, Tollet et Hénaff.

Surprise! Il n'y a pas que Rigaill qui est éliminé. Amblard l'est aussi. Il est, paraît-il, « réclamé par son syndicat » à l'instar d'un enfant perdu. Ne serait-ce pas plutôt une conséquence de l'affaire des camions militaires? Si j'avais le temps, je plaindrais Amblard. En tout cas, il n'y a plus que trois ex-confédérés-otages, au milieu de 7 « purs » garantis sur facture.

Conclusions

1. — L'Union des Syndicats de la région parisienne se transforme en une colonie communiste et, du même coup, stoppe son recrutement. La machine à faire le vide va commencer à fonctionner. Plus il apparaîtra que l'unité n'est qu'une fausse unité, par le monopole de fait des staliniens sur la direction, plus les syndiqués seront tentés de manifester leur opinion de la façon silencieuse dont parlait Lénine : *ils s'exprimeront avec leurs pieds,* ils ficheront le camp. Nous connaissons déjà la baisse des effectifs dans plusieurs corporations. Cette baisse ne pourra que s'accentuer.

2. — L'effort de l'Union des Syndicats portera, dans le Front populaire, sur la participation gouvernementale de la C.G.T., la grande manœuvre politique du P.C.; l'Union s'affirmera en toute circonstance contre le parti socialiste et ses dirigeants tant nationaux que fédéraux; en conséquence, le temps n'est pas loin où la désaffection des socialistes à l'égard de l'Union se manifestera de façon encore plus accusée. De nouvelles grèves seront déclenchées pour appuyer les manœuvres antisocialistes décidées par le P.C. : elles ne contribueront pas peu à la fuite des adhérents.

3. — L'Union des Syndicats a pris sa place dans la préparation de la guerre. Tant que les ordres de Staline ne changeront pas, l'Union travaillera à assurer la participation ouvrière au conflit guerrier que ne peut manquer de provoquer, entre la France et l'Allemagne, la politique dite « de fermeté ». D'ores et déjà, les métallurgistes vont faire la semaine de 45 heures. Parallèlement, la préparation morale va s'intensifier. Bientôt serons-nous sans doute conviés à des cours de défense passive organisés par l'Union des Syndicats.

Voilà à quoi sert la fausse unité.

M. CHAMBELLAND.

EN PASSANT...

Comme Mac-Mahon

Au bar de la Mutualité, pendant une séance du Congrès, Gaston Guiraud entretient un groupe de militants des manœuvres communistes ayant pour but d'éliminer son ami Rigaill du secrétariat de l'Union.

— Si Rigaill est « débarqué », déclare-t-il, je fous le camp.

Le lendemain, Rigaill est « débarqué ».

Gaston Guiraud ne dit rien.

Il reste.

Triste...

Un Syndicat de capucins

Pourquoi pas ?

Le pasteur Jézéquel est à la tribune. Il parle d'abondance au nom du R.U.P. et tient absolument à nous raconter une histoire de tentative de constitution d'un syndicat de pasteurs.

Il paraît que cette tentative a avorté parce que quelqu'un aurait dit :

— Oui, mais, alors, les capucins pourraient, eux aussi, se former en syndicat. Est-ce qu'on les acceptera à la C.G.T.? Il y aurait un précédent.

Après tout, pourquoi pas?

Nous avons bien les jésuites rouges.

Loyauté

De très nombreux syndicats n'ont pas encore pris de billets à la tombola de l'Union pour les enfants de chômeurs. C'est regrettable.

Tollet le signale à la tribune du Congrès, samedi matin.

Mais il a soin de ne citer que certains syndicats du Livre, les typos, les correcteurs, etc.

Les délégués de ces syndicats, comme un seul homme, se lèvent et crient :

— Menteur! menteur!

Des billets ont été pris, mais au nom du Comité intersyndical, pour l'ensemble des Syndicats du Livre.

Tollet s'excuse — piteusement.

Au début de la séance de l'après-midi, on distribue aux délégués la liste dactylographiée des syndicats qui n'ont pas pris de billets. Vous croyez que Tollet a rectifié? Pas du tout. Les Syndicats du Livre figurent encore sur cette liste, que chaque délégué apportera à son organisation.

Marchandages

Raynaud ne s'embarrasse pas de scrupules.

Apprenant que les délégués du Syndicat général du Livre (20.000 adhérents : imprimeurs, lithographes, brocheuses, etc.) hésitent à voter pour le rapport moral à cause des attaques du bureau de l'Union à propos de la grève des transports, il leur propose un marché :

— Désavouez la *Révolution prolétarienne*, qui nous empoisonne, son Monatte, son Charbit, son Chambelland, et je fais une déclaration vous mettant hors de cause.

Sous-entendu : ...« et vous voterez pour le rapport moral ».

C'est comme ça qu'on fait une majorité.

Une bonne blague

Il est de tradition dans les congrès que les Syndicats du Livre proposent une motion rappelant la nécessité du label syndical sur les journaux et les imprimés édités par les organisations.

Samedi après-midi, le gazier de service à la présidence annonce :

— La parole est à Chardy, du Livre.

Dans le brouhaha, les délégués de la majorité comprennent : Charbit.

Aussitôt, des « Ah! », des « Oh! », des « Encore! »; une huée se prépare.

A la tribune, Chardy, des imprimeurs, — et non Charbit, des typos — remercie ironiquement l'assemblée de cet accueil très démocratie syndicale.

La blague de la délégation du Livre avait réussi. Les orthos avaient « marché ».

Comprends-tu, Hénaff ?

Un délégué des Transports essaie d'expliquer le coup des camions militaires à la place de Murat, qu'on a sans doute jugé trop compromis.

Le copain bolchevik glisse sur les points difficiles. Il en arrive à dire que c'est la faute à Chautemps si la grève a été brisée. Il ajoute textuellement, on ne sait trop à quel propos :

— Le plus grand danger pour le mouvement syndical, c'est les frères trois points.

Applaudissements à une table minoritaire. Hénaff ne comprend pas et rit, intelligemment à son habitude.

Expliquons-lui donc. Les camarades minoritaires désiraient signaler ce détail aux francs-maçons que Hénaff et ses amis noyautent dur en ce moment. Et puis, cela pourra être utile dans les relations avec Chautemps.

Une affaire de poumons

Raynaud s'indigne que la *Révolution prolétarienne* — toujours elle! — ait écrit que Lefèvre avait quitté le bureau de l'Union parce que l'air y était irrespirable.

— Voyez Dupire, dit-il. C'est curieux, lui, il peut respirer au bureau de l'Union. Ce doit être une affaire de poumons.

En effet.

Probablement aussi d'estomac.

CENTRE SYNDICAL D'ACTION CONTRE LA GUERRE

Un nombre important de militants syndicalistes de la C.G.T. se refusant résolument à se laisser griser par une mystique nationaliste et belliciste viennent de se réunir.

Ils se sont mis entièrement d'accord pour prendre les résolutions suivantes :

1° — Contre les excitations chauvines des uns, la passivité et les abandons des autres, un « Centre syndical d'action contre la guerre » est créé.

2° — Son but est d'engager sans délai une campagne antibelliciste, s'inspirant des idées suivantes :

Le guerre ne résoudrait rien. La paix n'a jamais été construite depuis 1919; c'est elle qu'il faut construire, sur tous les terrains.

L'émancipation des travailleurs ne se fera point par la guerre. Au contraire. *La préparation à la guerre compromet déjà toutes les conquêtes ouvrières.*

La lutte contre le fascisme ne se fera point par la guerre. Au contraire. *L'union nationale, le surarmement paralysent l'action de classe du prolétariat et menacent toutes les libertés.*

3° — Un comité provisoire d'organisation s'est constitué.

4° — Ce comité aura recours à la presse ouvrière pour y insérer toutes ses informations et ses communiqués.

5° — Un manifeste sera publié dénonçant le crime collectif qui se prépare et indiquant l'action préventive à mener pour l'éviter.

Afin d'engager immédiatement l'action et en attendant ses décisions ultérieures, le comité d'organisation, d'accord avec les membres du « Centre syndical d'action contre la guerre », demande aux militants décidés à lutter contre la guerre de se mettre en rapport avec lui.

Travailleurs, le sort de la paix est entre nos mains. Aucun gouvernement n'acceptera la guerre contre notre volonté virilement exprimée. Par notre attitude résolue, obligeons les fauteurs de guerre quels qu'ils soient à consentir les sacrifices nécessaires à la Paix.

— Ni la paix par la guerre.

— Ni la liberté par l'acceptation de la servitude militaire.

— Mobilisation générale contre le massacre et la ruine.

Adresser les adhésions à André Juin, 61, rue de l'Arcade, Paris 8e.

NAISSANCE DU SYNDICALISME
CHEZ LES TISSEURS DU SUD-EST

Les Canuts de Bussières...
...et d'ailleurs

(SUITE ET FIN)

Les grèves de 1936

Initiés aux obscures querelles entre le *Barrage* et *la Patrie Humaine,* discutaillant sur les thèses de l'anticléricalisme ou les élections en cours, des clans idéologiques clairsemés et parfois ennemis subissaient donc depuis la crise, avec toute la foule des tisseurs, de perpétuelles et massives diminutions de salaires, que personne ne songeait même à endiguer.

Le coup de clairon du 12 février 1934 avait pourtant fait dresser l'oreille. Cela n'échappa pas aux patrons qui arpentaient fiévreusement leurs usines en lisant les nouvelles sur la grève générale de protestation des grands centres industriels, et en regardant de travers les sourires de leurs ouvriers.

Si écrasé que soit le syndicalisme, il ne l'est jamais assez pour ne pas renaître. Organisation naturelle de la classe ouvrière, il vit toujours à l'état latent, prêt au réveil, partout où existent des salariés.

Le choc de juin 1936 remit un syndicat du textile sur pieds. Les tisseurs de Bussières entrèrent dans les rangs de la C.G.T. unique et leurs délégués se mirent en relations avec Lyon et St-Etienne pour étudier les rajustements de salaires.

Les accords Matignon s'étaient traduits pour le Textile de la façon suivante : le 2 juillet 1936, au ministère du Travail, Cerf et Denis, délégués des fabricants de Lyon, et divers autres représentants d'organisations patronales d'une part, Delobelle et Vandeputte et divers autres représentants d'organisations ouvrières, dont notre camarade Alix, de Charlieu, d'autre part, avaient établi un premier accord pour fixer, jusqu'à l'établissement d'une convention collective, des salaires provisoires.

L'accord s'était fait sur le tarif suivant :

Salaire de base : 3 fr. 25 pour les tisseurs, ourdisseuses, remetteuses, tordeuses, journalières;

Salaire de base : 2 fr. 95 pour les dévideuses, canneteuses, pinceteuses, moulinières (toutefois, pour les moulinières travaillant dans les usines de moulinage seul, le salaire n'était que de 2 fr. 85).

En outre, les salaires déjà au-dessus de ces taux au 25 mai (une loupe s. v. p. pour les découvrir) devaient bénéficier de la majoration des salaires prévue par l'accord Matignon, c'est-à-dire une majoration de 12% en moyenne.

LA GREVE D'AOUT

Le Syndicat du Textile de Bussières (C.G.T.), comme ceux des communes voisines, recevait des adhésions massives, et la lecture de la « nouvelle charte du travail » soulevait l'espoir des militants et des ouvriers. Les patrons locaux, habitués à agir indépendamment du reste du pays et sûrs de leur toute puissance, crurent que Bussières resterait cette fois encore à l'abri de la vague extérieure. Il n'en fut rien, et ils reçurent bientôt le cahier de revendications ouvrier. Oh! il était bien modeste et se bornait, pour faire des chiffres ronds comme on dit entre commerçants amis, à réclamer une augmentation générale de 50% sur tous les tarifs. Avec cette augmentation, on atteignait tout juste le salaire minimum prévu par l'accord national du 2 juillet : 3 fr. 25 de l'heure. Aussi attendait-on de la part des patrons une acceptation immédiate; le cas des façonniers lyonnais qui menaient la bataille avec leurs ouvriers contre les fabricants aidait à cette illusion.

Et certains se demandaient même déjà à quoi pouvait bien servir l'organisation syndicale.

Mais ce fut par un refus que les patrons répondirent.

Alors, le vendredi 7 août, la grève éclata, immédiatement générale. Les piquets de grève s'organisèrent. De jeunes grévistes inexpérimentés quêtaient à la porte des usines pour convertir immédiatement leur recette en casse-croûte; sur les conseils du syndicat, ils portèrent ensuite l'argent au Comité de grève. Le Conseil syndical (converti en Comité de grève provisoire) siégeait à la mairie.

La question des chrétiens

Les camarades ne savaient trop comment organiser la lutte et, dès l'abord, on discuta pour savoir si serait sollicitée ou non l'entrée du syndicat chrétien local au Comité de grève. Il y avait au sein même de l'organisation C.G.T. de nombreux croyants qui désiraient ne pas se fâcher avec leurs copains de la Confédération des Travailleurs chrétiens (C.F.T.C.). Pour que la grève reste totale, il ne fallait pas qu'elle prenne l'apparence d'un conflit entre anticléricaux et catholiques.

Je ne suis pas spécialement partisan des concessions à la religion au sein des organisations ouvrières; qu'on professe la neutralité à l'égard des idées sincères, mais qu'on dénonce catégoriquement toutes les combinaisons antisyndicales qui peuvent se tramer sous le couvert de ces idées! Je pense même que dans un syndicat bien compris il n'y a pas de raison de ne pas réserver une place, dans le cercle d'études syndical, aux problèmes philosophiques et aux discussions courtoises entre

religieux et antireligieux. Le prolétariat a droit à tout ce qui instruit, il gagne à tous les échanges d'idées.

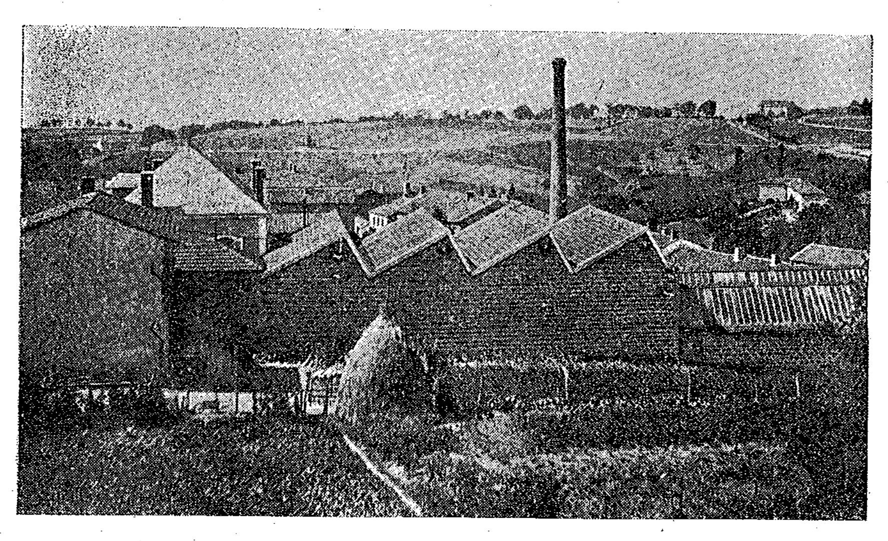
On sut éviter à Bussières l'écueil de la cassure avec les ouvriers religieux sincères, qui étaient nombreux, et celui de faire montre de bassesse à l'égard de l'organisation chrétienne. On offrit aux chrétiens une place au Comité de grève, mais ceux-ci mirent comme condition qu'on les laisserait signer la convention collective au nom de leur organisation. Ce fut là leur refrain pendant tout le conflit, et comme on s'y refusa ils s'abstinrent de tout travail pratique et n'acceptèrent pas d'entrer au Comité de grève.

Le samedi 8, le Conseil syndical entendit le compte rendu de mandat du camarade Combes, délégué à la commission mixte de Lyon, qui fit part de la collusion existant à Lyon entre le gros patronat et les dirigeants chrétiens, les patrons refusant de siéger si on ne faisait pas place à la C.F.T.C. dans la représentation ouvrière.

Le dimanche 9 août se passa sans incident, et le camarade U. Thevenon, de l'Union départementale, arriva sur les lieux le lundi 10 août au matin.

Entre temps, le samedi, les patrons de Panissières avaient accepté les conditions ouvrières, mais les ouvriers de Panissières restaient néanmoins en grève par solidarité avec Bussières.

Le lundi 10, Thevenon organise une réunion publique à la mairie où décision fut prise de rester ferme sur les propositions déjà faites et de faire appel à l'arbitrage du sous-préfet de Roanne, qui, comme par hasard, se trouvait sur les lieux pour une assez obscure histoire de démission de M. Denis Giraud, maire de Bussières, histoire sans rapport avec le mouvement en cours.



UNE USINE DE BUSSIÈRES
(*l'usine Mollon*)
La tranchée qu'on voit à mi-côte est celle d'un Decauville qui transporte des marchandises à la gare de Balbigny (ligne Roanne-St-Etienne). De la côte qui figure au dernier plan on surplombe la plaine du Forez.

Une entrevue fut décidée pour le soir même entre ouvriers, patrons et sous-préfet.

Ce fut un spectacle assez curieux que celui de ce défilé de patrons endimanchés et furibards se rendant à la mairie en passant devant les terrasses de cafés pleines d'ouvriers ironiques.

Mais, auparavant, les délégations ouvrières se réunirent; il y en avait de toutes les communes environnantes; Bussières devenait le centre principal de la bataille.

Les syndiqués chrétiens avaient, eux aussi, envoyé leurs représentants. Une discussion eut lieu pour savoir si, oui ou non, les chrétiens signeraient l'accord éventuel avec les patrons. Les délégués de Panissières y étaient opposés, le délégué de Rozier approuvait au contraire la signature des chrétiens, de même certains délégués de Bussières. Alors se passa une scène pénible qui prouvait que les camarades ne savaient pas encore respecter la loi de la majorité et les votes acquis. Le vote ayant été en faveur de la signature des chrétiens, les délégués de Panissières, qui étaient contre, firent remarquer qu'ils n'étaient en grève que par solidarité et menacèrent de quitter la salle. Le vote acquis fut alors remis en question, les délégués partisans de la collaboration menacèrent de s'en aller à leur tour, et déjà il y en avait dans l'escalier. Le camarade Roussillon, vieux tisseur qui avait fourni au syndicat une première étude sur les façonnés-nouveauté, déclarait : « Puisque je mets la chicane, je m'en vais! ». Cela avec les patrons dans la grande salle de la mairie au-dessus de nos têtes!

Mais un dirigeant C. F. T. C. de Rozier-en-Donzy qui suivait cette scène avec grand intérêt crut bon de nous donner le coup de grâce, nous jetant à la face, avec la légèreté d'un éléphant dans un magasin de porcelaines : « Et puis si nous ne signons pas, nous ferons reprendre le travail à tous les ouvriers chrétiens ».

Ce fut alors une belle foire! Thevenon fit remarquer que nous n'avions que faire de la collaboration d'un briseur de grève; le père Roussillon dit qu'il ne bouffait pas de ce pain-là; tous les délégués ouvriers C.G.T. instantanément réunis pas l'ignoble menace firent chorus contre le trop zélé C.F.T.C. Désemparé, celui-ci, après avoir consulté ses camarades, déclara : « Eh bien non! nous leur dirons de continuer! ». Je fis alors remarquer que c'étaient de bien drôles de délégués ceux qui pouvaient ainsi prendre, en l'espace d'une minute et sans avis de leurs mandants, deux décisions aussi graves et aussi contradictoires

que celle de la reprise du travail et de la continuation de la grève. Rendue circonspecte par cet incident, la délégation C.G.T. unanime déclara que les chrétiens ne signeraient pas; ceux-ci déclarèrent alors qu'ils n'assisteraient pas à l'entrevue.

Un accord provisoire

Cette affaire réglée, les délégués ouvriers sont appelés par le sous-préfet, mais celui-ci, bonne âme, désirait que les délégués de chaque commune montent isolément devant l'assemblé patronale. Nous refusons et les délégués sont reçus en bloc.

Après une très longue discussion durant laquelle Thevenon s'employa à faire remplacer des phrases d'un style parfait par des phrases moins bien faites mais plus claires et moins susceptibles d'un double sens, après de multiples délibérations de la délégation patronale, on aboutit enfin à un accord acceptable, mais provisoire, que voici :

«Entre les soussignés, industriels, tisseurs à façon de Néronde, Bussières, Rozier-en-Donzy, Essertines-en-Donzy, Chambost, Balbigny, Cottance et Pouilly-les-Feurs, réunis en mairie de Bussières, sous la présidence de Monsieur le sous-préfet de Roanne, dans un but d'apaisement, pour mettre fin au différend survenu avec leur personnel,

En attendant la fixation des tarifs par la Chambre syndicale du tissage à façon et les Syndicats ouvriers de la région lyonnaise,

Acceptent d'effectuer la paie en donnant a titre d'acompte une somme équivalant à 50% des salaires s'appliquant aux métrages tissés à partir du 16 juin 1936, pour tous les ouvriers à façon d'usine.

Les ouvriers à l'heure et au mois seront payés sur la base de l'accord du 2 juillet.

Quand le tarif définitif sera parvenu, les paies seront rétablies d'après ce tarif et les rappels en seront faits aux ouvriers s'il y a lieu. De même si un ouvrier a reçu une somme supérieure à celle qui aurait dû lui être remise d'après le tarif, cette somme lui sera retenue à la paie suivante, et dans le cas où l'ouvrier quitterait l'établissement son nouvel employeur serait autorisé à lui faire cette retenue.

Pour les métiers à domicile, l'acompte de 50% sera établi dans les mêmes conditions, sur la base du tarif usine mai.

Les congés payés pour les ouvriers d'usine seront accordés en accord avec le personnel de chaque établissement sur la base de 1/25e du salaire compris dans la période du 1er juillet 1935 au 30 juin 1936. La moitié en sera payée au départ en congé.

Les ouvriers à domicile ne peuvent prétendre pour l'instant au congé payé (Rép. M. Bonnet, Inspecteur du Travail à Lyon), mais les patrons s'efforceront d'alimenter en trame les ouvriers à domicile pendant la fermeture des usines pour cause de congé.

Pour le paiement des congés, le patron, tout en acceptant toutes les clauses ci-dessus, se réserve la faculté de rechercher des ententes avec ses ouvriers, en présence du délégué d'atelier ou du représentant du syndicat, pour qu'il soit ainsi tenu compte des possibilités financières de l'employeur. En cas de désaccord entre le patron et l'ouvrier celui-ci aura droit au paiement de son congé dans les conditions indiquées au paragraphe 7 de la présente convention. »

Il était 7 heures du soir quand fut annoncée la victoire. Thevenon et moi fîmes des réunions d'information, sur l'accord conclu et le rôle du syndicalisme, le soir même à Panissières, le mardi matin à 9 heures à Bussières, le mardi soir à Rozier-en-Donzy et à Balbigny, devant une foule considérable et enthousiaste.

La duplicité patronale

Mais les façonniers étaient d'une bonne foi assez vague. Ils avaient tous assisté à l'entrevue, n'avaient répondu ni oui ni non au sous-préfet qui enregistrait, sans opposition de leur part, leur silence comme une approbation. Et voilà que le soir du mardi, les gros malins dévoilèrent leur trouvaille de génie : deux de nos amis patrons, chargés de faire circuler la feuille dactylographiée de l'accord, revenaient sans signature : « Il y en a qui ne veulent pas signer », disaient-ils. — « Comment? Lesquels? ». — « Ah!, nous ne pouvons pas le dire... ».

Le jeu était commode, mais les ouvriers ne sont peut-être pas les imbéciles que croient leurs exploiteurs.

Le même soir il était annoncé à Néronde, à Balbigny par des émissaires en motos, ailleurs par téléphone, à Bussières par un meeting monstre dans lequel la population convoquée s'était immédiatement rassemblée, que le conflit rebondissait.

A la sortie de la mairie, le Conseil syndical et Thevenon organisent une manifestation de rue. Sous les fenêtres des patrons, devant les usines muettes, calmes dans la nuit calme, sans bruit, sans murmure, la foule des grévistes bafoués défile tout autour de la ville comme une armée de fantômes.

Le mercredi 12 août, la lutte est organisée plus solidement. Des équipes cyclistes sont créées, les piquets de grève renforcés, un panneau d'affichage installé sur la place afin de communiquer les décisions du Comité de grève et les nouvelles du conflit, des lettres de sommation sont envoyées à des patrons qui refusaient de payer les acomptes demandés par leurs ouvriers. A 11 heures, Mounier, de la C.F.T.C., téléphonait pour faire connaître sa venue probable.

Le 13 août, une réunion eut lieu à Pouilly où fut constitué, avec l'aide du camarade Magnin, un syndicat C.G.T.

A 15 heures, le sous-préfet revenait, légèrement indisposé par l'attitude de ce patronat qui, manquant à la parole donnée, l'obligeait à deux voyages consécutifs à Bussières.

Parmi les patrons réunis à la mairie ce fut un terrible charivari, et ceux qui avaient eu à déplorer des frictions dans le camp ouvrier pouvaient constater avec un certain plaisir que l'harmonie n'était pas toujours parfaite dans le camp patronal. De cette bruyante assemblée le sous-préfet surgissait parfois, venant faire la liaison avec la délégation ouvrière. Sans se rencontrer, les deux délégations se mirent une seconde fois d'accord sur le premier texte, dûment signé cette fois par la

grosse majorité des patrons. La camarade Raymonde Petit, arrivée sur les lieux pour y représenter... un peu tard, la C.F.T.C., participa à cette dernière entrevue avec le sous-préfet.

La grève terminée à Bussières ne l'était cependant pas à Balbigny, ni à l'usine Martinon de Rozier-en-Donzy, ni à l'usine Renaud de Chirassimont (120 ouvriers), ni à St-Just la Pendue. La lutte continua donc dans ces localités, pendant que le Comité de grève de Bussières, transformé en Comité central pour le secours aux grévistes de toutes tendances, instituait un impôt de grève de 1 franc par jour sur les ouvriers au travail.

A Balbigny, les tractations furent particulièrement difficiles. On y avait des ouvrières qui gagnaient 3 et 5 francs par jour. Dans les usines il y avait beaucoup de jeunes filles et de tout jeunes gens. Néanmoins les ouvriers n'acceptèrent que quelques changements de forme dans l'accord de Bussières, relatifs au travail en cours, et sous condition qu'il y aurait par la suite compensation au moyen d'une indemnité spéciale sur les travaux suivants. L'accord fut finalement signé à la mairie en présence du maire, et le travail reprit. Il faut rendre un hommage particulier au travail poursuivi dans ce coin par le camarade Michaudon et par notre vieux camarade Bonamy, infirme et malade, qui avait toutes les peines du monde à maintenir le moral de ses jeunes grévistes qu'il appelait en souriant, le menton appuyé sur sa canne, et sa jambe de bois étendue sous la table : « mes petits gamins ».

Malgré la dispersion des bourgs, l'accord fut peu à peu accepté partout; la levée et la répartition de l'impôt de grève s'effectuèrent sans accrocs; tout fonctionna convenablement à force de circulaires, de coups de téléphone et d'appels dans les journaux.

Le seul incident fut celui de cette petite commune d'un département limitrophe (Chambaud, dans le Rhône) qui avait été organisée par les gars de Panissières, et pour laquelle on appelait chaque jour à la solidarité alors qu'il n'y avait jamais eu de grève et que ses habitants ne savaient où s'adresser pour qu'on cessât d'appeler à l'aide pour eux. Nous ne reçûmes leur « cessez le feu » qu'après trois ou quatre jours.

Pendant ce temps s'élaborait à Lyon la convention collective qui devait se substituer à nos accords provisoires.

L'ETABLISSEMENT ET L'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DEFINITIVE

Toutes les conventions collectives se sont effectuées en deux temps :

1er temps : obtention d'un accord provisoire, pour attendre la convention définitive;

2e temps : discussion entre les organisations ouvrières et patronales pour établir des textes durables et des tarifs complets.

La convention du Textile du Sud-Est a suivi cette règle.

Un premier accord provisoire, du 16 juin, donnait, comme nous l'avons dit, un salaire moyen de 3 fr. pour la campagne et de 3 fr. 75 pour Lyon. On protesta contre cet écart trop grand et on conclut un second accord provisoire du 2 juillet portant le salaire minimum de base à 3 fr. 25. Quant à la convention définitive, elle fut signée le 20 août.

Par qui et comment fut élaborée la convention du 20 août

Après des entrevues où le patronat exigeait la présence des syndicats chrétiens tandis que les syndicats C.G.T. la refusaient, la question fut tranchée par la négative, si bien que finalement la convention collective définitive fut élaborée par :

Les Syndicats ouvriers du tissage et moulinage de Lyon et de la région Sud-Est, adhérant à la Fédération Nationale du Textile, 211, rue Lafayette, d'une part,

et par :

Le Syndicat des fabricants de soieries et tissus de Lyon, 24, 25, 26, Place Tolozan, Lyon;

La Chambre syndicale du tissage mécanique à façon de la région lyonnaise, 24, rue Pozay, Lyon;

La Chambre syndicale des tisseurs de Lyon et de la région, 10, rue d'Ivry et 2, passage Dumont, Lyon;

Le Syndicat des dévideurs, ourdisseurs, 5, place de la Miséricorde, Lyon, d'autre part.

Cette convention du 20 août apporta au textile les mêmes avantages qu'aux autres corporations; elle permit, en fixant des tarifs au mètre, de limiter la terrible concurrence que se faisaient entre eux les façonniers et les ouvriers; elle réduisit en conséquence le bon plaisir patronal. Mais mieux vaut nous attacher aux défauts de la convention pour en tirer une leçon qui pourrait servir lors de son renouvellement. Disons de suite que les délégués de la Loire à la commission, Petit, de Chirassimont, et Alix, de Charlieu, refusèrent de signer la convention, suivis en cela par Dextre, de la Saône-et-Loire.

Petit était particulièrement mécontent de la tenue des débats où les interventions ouvrières étaient à peu près noyées dans le brouhaha des conversations particulières entre délégués patronaux, conversations auxquelles se mêlaient même parfois les inspecteurs du Travail. En outre, des camarades mal préparés à ces discussions semblaient prêts à tout accepter, tandis que d'autres qui avaient des choses importantes à signaler ne se sentaient pas assez capables pour intervenir. Les techniciens de la délégation patronale et même les bureaux ouvriers paraissaient bien être trop éloignés de la base; afin de parvenir à un code unique, valable pour tous les départements, ils passaient nécessairement à des kilomètres de nécessités concrètes et diverses que les intéressés directs seuls connaissaient. « Le fonctionnement des règles à calcul est parfait pour l'établissement de tarifs théoriques, mais il faut tenir dans les mains les battants des métiers pour savoir combien ces calculs de techniciens sont pratiquement faux », disait Petit. Les conditions de travail sont si différentes dans les divers départements qu'il était à peu près impossible de les faire entrer dans une réglementation unique.

Mais il faut reconnaître que les camarades de la Fédération comme Vandeputte et Delobelle avaient une tâche particulièrement dif-

ficile, puisque tous les départements, Loire et Saône-et-Loire compris, désiraient une convention unique, et les ouvriers les premiers, afin d'amoindrir les inconvénients de la concurrence entre départements. De plus, il tardait à tous que cette convention soit établie afin de pouvoir reprendre le travail sur des bases solides.

Le trop vaste champ de la convention, la nécessité de liquider la question à toute vitesse excluaient à peu près complètement la participation active de la base à la discussion. Il n'y avait point d'audience pour les multiples critiques, les jets de bon sens, les questions pertinentes qui sortaient de la bouche des canuts. Ceux-ci en étaient réduits malheureusement à poser leurs questions autour des tables de café, coupés qu'ils étaient ou à peu près de leurs délégués. Il y avait aussi ce défaut des syndiqués neufs : très peu osaient prendre la parole dans leurs réunions syndicales pour donner leur avis, en revanche les bruits les plus contradictoires couraient bon train au dehors; c'est d'ailleurs aussi le défaut de trop de syndiqués anciens; ils ne considèrent pas qu'ils sont les vrais souverains de leur organisation; ils considèrent comme une faveur d'y ouvrir la bouche.

L'opposition de la Loire et de la Saône-et-Loire

Donc, estimant que la convention collective du 20 août ne convenait pas à leurs régions, les délégués de la Loire et de la Saône-et-Loire refusèrent de signer. Les conditions de travail de la Loire sont en effet différentes de celles de l'Isère, ou de la Drôme, ou de l'Ardèche...

Les tarifs sont établis en se basant sur une certaine vitesse de travail, or celle-ci dépend du matériel. Le matériel de la Loire est lent. « Que l'on modernise partout le matériel », disaient les techniciens de la commission. La logique, la raison se satisfont de cette réponse, mais l'ouvrier à domicile crève-misère, qui a déjà de la peine à entretenir son matériel tel qu'il est et s'est syndiqué dans l'espoir d'éviter une misère plus grande, peut-il s'en satisfaire? L'ouvrier dont le patron se refuse à renouveler son matériel peut-il se satisfaire, lui aussi, de tarifs basés sur une vitesse de métier que son métier n'atteint pas?

Pour ces raisons, l'application de la convention collective n'était pas possible dans la Loire; son but était de donner à tous un salaire minimum de 3 fr. 25 de l'heure, or, dans la Loire, avec le tarif prévu, pour beaucoup d'articles on ne pouvait l'atteindre.

Chirassimont, le pays du délégué Petit, fut le centre de toute une activité pour obtenir un redressement de la convention. Tous les jours fériés, les vélos, les motos, les autos y amenaient, par la route de St-Just-la-Pendue, ou par celle de Violay, les tisseurs de tous les environs.

Les délégués de tous les coins : Panissières, Rozier-en-Donzy, Chambost, Essertines-en-Donzy, Bussières, Neulize, St-Just, Ste-Colombe, Violay, Néronde, Balbigny, St-Marcel, Chirassimont, Riorges, Pouilly-sous-Charlieu, Charlieu, St-Denis de Cabannes, s'y réunissaient pour l'étude de la convention. Je ne sais s'il y a beaucoup de syndicats, même de vieux syndicats, où l'étude d'une convention ait été aussi sérieusement poursuivie, avec autant d'enthousiasme, avec autant de désir d'une collaboration effective à une réforme commune.

Ce fut au cours de ces assemblées que furent établies les demandes suivantes :

Au sujet du travail par équipes (c'est-à-dire lorsque plusieurs équipes se succèdent au cours des 24 heures) dont la convention du 20 août ne fait pas mention, les ouvriers décidèrent que soit maintenue la proposition qui avait été faite à Lyon par la Loire et la Saône-et-Loire : « Le travail en équipe sera supprimé partout, sauf dans les coins où elle entraînerait du chômage; dans ce seul cas, employeurs et ouvriers pourront en demander en commun la continuation par autorisation spéciale ».

Pour les travailleurs à domicile, on se prononça pour un supplément de travail d'une heure par jour (soit 54 heures pour la semaine de 48 heures et 45 heures pour celle de 40 heures) en compensation des pertes de temps. Toute infraction devrait être rigoureusement réprimée et cette répression devrait être assurée par les moyens les plus sûrs et les moins coûteux pour l'ouvrier.

Au sujet des délégués ouvriers, on demanda que les travailleurs à domicile aient droit comme les ouvriers d'usine à des délégués.

On demanda que les tarifs des ouvriers à domicile soient affichés dans chaque établissement, tout comme les tarifs-usine; que les fiches de travail soient à la disposition des délégués ouvriers; que le délai-congé (art. 26) et le bénéfice de la loi sur les congés payés (art. 31) soient accordés aux ouvriers à domicile, ainsi que l'application de l'article 35 concernant le mode de paiement et spécifiant que la paie serait faite au moins chaque quinzaine et qu'elle serait accompagnée d'un bulletin ou d'une fiche spécifiant en détail le salaire reçu.

On demanda qu'un pourcentage de 50 à 100% pour frais généraux soit accordé aux ouvriers à domicile pour les articles unis.

Enfin, on examina minutieusement les tarifs, et il fut reconnu qu'ils ne pouvaient tous donner satisfaction, en particulier ceux relatifs aux catégories dites de préparation du travail.

En résumé, les assemblées tenues furent unanimes pour protester contre les tarifs, et contre l'absence de toute stipulation concernant les travailleurs à domicile qui avaient été, en fait, complètement écartés de la convention.

On agissait, on agissait fièvreusement, on croyait possible une réadaptation de la convention avant même qu'elle soit homologuée. On bombardait de lettres les centres syndicaux et le ministère.

Le 30 août 1936, moment où je devins le seul délégué de l'Union départementale, Thevenon étant appelé ailleurs, une première lettre demandait au ministère de surseoir à l'application de la convention, celle-ci ne permettant pas aux ouvriers de la Loire et de la Saône-et-Loire d'atteindre les tarifs minima horaires prévus par l'accord provisoire du 2 juillet. Nous invitions en même temps Vandeputte, de la Fédéraiton du Textile, et Vivier-Merle, qui avait participé aux travaux de

la commission de Lyon, à nous aider pour faire aboutir la convocation d'une nouvelle commission mixte. D'autres lettres suivaient, en provenance d'autres syndicats. Mais je ne sais pour quelle raison mystérieuse, le travail devint à ce moment moins facile; les appels envoyés à *la Tribune* (la quotidien de St-Etienne) pour que tous les syndicats intéressés protestent et, surtout, envoient des suggestions relatives à leur situation particulière, ne furent plus insérés malgré les coups de téléphone réitérés. Malgré toutes nos démarches, aucune réponse n'arrivait du ministère, et, au milieu de septembre, tout le monde était toujours sans nouvelles, même de la convention. C'est alors que se produisit la grève de protestation du 16 septembre.

La grève du 16 septembre 1936

Elle fut déclenchée sur l'initiative du camarade Alix, de Charlieu, sans avertissement préalable au délégué de l'Union départementale. Sous la pression des ouvriers de son coin, qui commençaient à trouver le temps long, Alix et les militants de la Saône-et-Loire annoncèrent une grève générale de 24 heures, le 16 septembre, pour les deux départements, par un petit entrefilet de journal et par des dépêches aux secrétaires de syndicats. Je ne fus moi-même mis au courant que par un coup de téléphone que brouillait, pour comble de malheur, un bruit comparable à celui d'un moteur de motocyclette. J'avertis Thevenon qui vint faire une réunion préparatoire.

Malgré cette rapidité de mise en route, le mouvement réussit. La grève, dont le but était d'attirer l'attention du ministère sur l'urgence d'une solution, fut effective dans tous les centres importants. Mais alors que certains ouvriers se battaient pour des modifications à apporter à la convention, d'autres, et en particulier les initiateurs du mouvement, menaient la lutte pour faire entrer en vigueur la convention telle qu'elle avait été établie.

Un coup de téléphone nous apprit que la délégation partie à Paris en même temps que se déclenchait la grève avait reçu du ministère du Travail la promesse que la convention serait étendue aux deux départements Loire et Saône-et-Loire. Les délégués ouvriers prirent acte de cette promesse qui leur permettait de changer de tactique sans abandonner leur lutte pour le redressement de la convention. La loi sur les conventions permet en effet, dès l'extension d'une convention à des non-signataires, de renouveler à ce moment les observations à son sujet (articles 31 vd et 31 ve). Dès lors la délégation s'était mise d'accord pour substituer ce moyen à la première tactique qui consistait à faire surseoir à l'application de la convention jusqu'à sa modification, tactique qui risquait de maintenir longtemps les ouvriers dans une situation fausse, ceux-ci ne sachant pas quels salaires définitifs ils étaient en droit d'exiger.

L'extension de la convention à la Loire et à la Saône-et-Loire

Quelques jours après la grève du 16 septembre, l'avis d'extension de la convention était publié au *Journal officiel*. Quinze jours étaient donnés pour que soient formulées les réclamations et pour que soit nommée la commission mixte qui statuerait sur les modifications réclamées.

A nouveau des lettres furent envoyées au ministère mais le manque de synchronisme fut encore plus grand qu'au début. La lassitude s'emparait véritablement des ouvriers perdus dans ce dédale de polémiques, d'articles de lois, et de luttes perpétuelles; la protestation fut plus faible que la première fois, et livrée au hasard des personnalités diverses, sans liaison entre elles.

Une tentative intéressante fut celle du camarade Petit qui établit un rapport complet sur la question et l'envoya au ministère du Travail avec une lettre du secrétaire de son syndicat, Berthelot.

En plus des modifications dont nous avons déjà parlé, on relève dans le rapport Petit (1) celles-ci :

Il est urgent que la réglementation des heures de travail intervienne au plus tôt dans les ateliers familiaux dès avant l'application de la semaine de quarante heures. Elle est réclamée de partout par les travailleurs à domicile précisément en raison de l'abus qu'en font certain d'entre eux; abus qui a conduit à l'avilissement des salaires en permettant à certains employeurs de placer du travail à n'importe quel prix...

Tout arrêt de travail dû à des causes indépendantes de la volonté de l'ouvrier (manque de courant, accident de machines, casse de métier, attente du travail, etc...) faisant perdre tout ou partie de la journée sera compensé par une indemnité basée sur le salaire horaire garanti...

En cas d'absence résultant de maladie, d'accident, ou d'autre cause légalement justifiée, l'ouvrier intéressé sera repris sous réserve que ladite absence n'ait pas entraîné l'obligation de le remplacer dans son emploi.

Sur les congé payés et leur mode d'application aux ouvriers à domicile, sur les fiches de salaire, sur les majorations pour frais généraux, sur les allocations familiales, sur les tisseurs à bras, sur les trois métiers, sur les divers tarifs, le rapport Petit renfermait une série de remarques judicieuses et de suggestions pratiques qui font regretter que ce ne soient pas des ouvriers comme Petit qui remplacent pour l'élaboration des conventions collectives les techniciens et leurs règles à calcul.

La polémique avec les chrétiens

Ceux qui rigolaient et s'agitaient joyeusement pour nous piquer des banderilles durant toutes ces difficultés, ce furent nos amis, les dirigeants de la C.F.T.C. Leur militante Raymonde Petit s'était expliquée sympathiquement et loyalement lors des grèves d'août à Bussières, nous lui avions donné la parole à son gré, et nous lui avions facilement répondu étant donné l'attitude purement négative qu'avait prise la C.F.T.C. dans le conflit. Mais ensuite, les chrétiens s'en donnèrent à cœur joie : toutes les difficultés venaient de ce qu'ils n'avaient pas été présents pour l'élaboration du contrat, alors qu'elles venaient du défaut spécifique des ententes collectives qui embrassent tout mais étreignent beaucoup moins.

Entre un article nauséabond contre les syndicalistes espagnols et un appel des Croix de

---

(1) Ce rapport est paru dans *la Tribune Républicaine de la Région Forézienne* (8 octobre 1936).

feu qui étaient encore l'honnêteté personnifiée à cette époque (quoique Raymonde Petit les ait, il est vrai, publiquement désavoués), *le Mémorial,* le journal réactionnaire du département, publiait de longs communiqués de la C.F.T.C., pleins d'insinuations malveillantes à notre égard : les tarifs n'avaient pas été étudiés par des ouvriers du textile; les chrétiens faisant ainsi allusion à la profession de Thevenon et à la mienne insinuaient chrétiennement que nous n'étions pas seulement les meneurs de la lutte, mais que c'est nous qui avions établi la convention. Ils nous mettaient sur le dos la grève du 16 septembre, et insinuaient que jamais des syndicats du textile, même C.G.T., n'auraient déclenché une nouvelle grève.

Cherchant à excuser leur jaunisse supplémentaire du 16 septembre, les chrétiens enchaînaient : « Assez d'agitations, assez de misère ». Conclusion : les délégués de la C.G.T. étaient responsables de la misère des ouvriers du textile.

Nous étions également accusés de mener une besogne souterraine : « Les ouvriers voudraient savoir, est-ce leur droit? », disaient nos amis C.F.T.C. Question pour le moins étrange, car, au moindre fait nouveau, tant au cours des conflits que pendant l'élaboration de la convention, nous organisions dans tous les centres importants de grandes réunions d'informations ouvertes à tous, aux non-syndiqués comme aux syndiqués, aux chrétiens comme aux membres de la C.G.T. et même aux commerçants et à toutes les professions étrangères au textile. Tout le monde pouvait s'y renseigner et y prendre la parole. Par contre, ces chrétiens, qui osaient poser la question « les ouvriers ont-ils le droit de savoir? », n'ont pas fait au cours de toute cette période une seule réunion publique mais seulement des réunions soigneusement privées. Par là, ils ont répondu eux-mêmes à leur question : ils estiment que sur l'activité de la C.F.T.C., les ouvriers n'ont pas le droit de savoir quoi que ce soit.

Mais il est quelque chose de plus curieux encore, c'est l'attitude C.F.T.C. à l'égard de la convention collective du 20 août. Quand les patrons ne voulaient entendre parler d'aucune convention, les chrétiens criaient fort contre celle du 20 août, mais voilà qu'ils la trouvèrent moins mauvaise... en même temps que le patronat; les chrétiens éprouvèrent le besoin d'établir par une signature leur approbation de la convention C.G.T.-C.G.P.F. du textile juste au moment où nous engagions la bataille pour la faire modifier. Il y avait un air de parenté étrange entre leur mot d'ordre : « Faire respecter dès maintenant ce qui est signé », et ce passage d'une affiche apposée par le patronat sur les portes fermées des usines de Panissières le 17 septembre 1936 : « Les tarifs du contrat signé à Lyon le 20 août seront mis en vigueur à dater de ce jour ». Un camarade chrétien nous déclara naïvement la veille de la grève du 16 septembre à Bussières : « Nous ne pouvons pas faire grève, nous nous sommes entendus avec M. Couturier (Chambre syndicale patronale), qui nous a fait des promesses afin d'obtenir notre approbation de la convention; il avait l'air d'ailleurs très pressé de nous faire signer cette convention ».

Ainsi la C.F.T.C. se dresse contre une convention lorsque le patronat n'en veut pas, et en réclame l'application immédiate dès que le patronat pense préférable de l'appliquer afin de torpiller les tentatives des syndicats C.G.T. pour la faire modifier et adapter.

Pour conclure sur les possibilités d'une entente réelle avec les dirigeants chrétiens et sur la manière toute chrétienne des dirigeants de la C.F.T.C. d'interpréter les faits, signalons un petit « récit » de *l'Echo paroissial de Bussières,* que certainement aucun patron n'aurait pu désavouer mais dont les ouvriers chrétiens n'ont peut-être tout de même pas dû être très fiers.

De tout le superbe mouvement de juin 1936, de tout ce magnifique effort du prolétariat, les bons rédacteurs de *l'Echo* n'avaient su tirer qu'un mauvais morceau de littérature mélodramatique.

On y voyait un délégué de la C.G.T. (genre inspiré par la lecture des romans de Francis Carco : casquette tordue, foulard rouge au cou, mégot au coin de la lèvre) semer haine et discorde dans une population tranquille. Ce voyou cynique cultivait les grèves comme les sorcières cultivent les champignons vénéneux. Un beau jour, les ouvriers écœurés allaient lui flanquer une distribution méritée, mais le cégétiste fut alors sauvé par un syndiqué chrétien (qui pourtant avait été lâchement frappé dans une réunion C.G.T. composée d'ivrognes, de bêtes fauves et de souteneurs). Sans la grandeur d'âme du « chrétien » le délégué C.G.T. aurait probablement été écartelé, et la morale, la classe ouvrière et l'humanité toute entière n'y auraient, affirme-t-on, rien perdu.

Tout cela s'appelait « récit authentique ». Mais que penser du prêtre qui accueille dans la publication de sa paroisse cette grossière imagerie d'Epinal? Que penser des syndiqués chrétiens qui nous ont vu leur ouvrir les portes de toutes nos réunions et qui ont multiplié les conneries au cours des grèves sans que nous fassions autre chose que de le leur faire amicalement remarquer?

Que les camarades qui auraient l'occasion de mettre ces pages sous le nez de quelques chrétiens leur demandent en quoi on peut se réclamer du Christ pour une semblable besogne. Christ n'avait pas peur de se salir les doigts et ne soutenait pas les patrons; il lavait les pieds des pauvres et boxait les mercantis du temple; il disait : « Un chameau passerait bien mieux par le petit trou d'une aiguille qu'un riche n'entrerait aux cieux ».

Mais ce ne sont pas les pauvres qui peuvent entretenir les bulletins paroissiaux et payer aux églises des tribunes et des orgues. Reconnaissance oblige!

LA SITUATION ACTUELLE

La convention collective n'a finalement pas été modifiée. Les ouvriers tisseurs de la Loire et de la Saône-et-Loire attendirent encore, après septembre, près de trois mois pour tâcher d'obtenir la réunion de commissions mixtes et obtenir justice, mais en vain! « En finir », tel était désormais le seul désir d'une masse un peu désabusée. C'était ce désir profond, la force de l'intérêt majoritaire de 11 départements qui devait l'emporter sur la justesse et le bien-fondé des réclamations des 2

autres et empêcha de remettre en branle toute la lourde machine d'élaboration des conventions.

Maintenant, la convention est appliquée telle quelle, dans la mesure où il est possible qu'elle le soit. Il serait difficile d'affirmer qu'il ne subsiste entre les multiples catégories dont nous avons parlé au début de cette étude aucun « maquignonnage » secret. En tous cas, partout où il en a la possibilité, le patronat fait attendre le travail, il stocke les « commissions », une crise réelle continue à sévir : « Le travail va mal », est à nouveau la plainte générale. Dans quelle mesure cela est-il dû à une décadence de l'industrie textile française, dans quelle mesure est-ce une manœuvre patronale, cela est difficile à déterminer.

Disons à la louange des ouvriers que malgré leur échec partiel, malgré la désillusion amère qu'eurent certains d'entre eux lorsqu'ils durent rembourser une partie des 50% d'augmentation qui leur avaient été versés comme acompte avant la mise en application de la convention, les ouvriers sont restés à leur organisation et ils sont prêts à soutenir les nouvelles luttes qui pourront s'engager lors du renouvellement de la convention.

La convention est appliquée, mais une lutte plus ou moins sourde est menée contre elle. Le patronat a tenté de faire accepter des diminutions de 20 à 33% sur les tarifs. On murmure que des coins comme Chambost, St-Just-Longesseigne s'y sont soumis. On a surtout appuyé sur les travailleurs à domicile, sur les ateliers familiaux, en menaçant de supprimer le travail, en insinuant que la seule manière de gagner sa vie malgré la diminution est de « secouer la règle des 40 heures » et de « s'en débarrasser ».

D'autre part, les militants sont menacés, les délégués d'atelier tout particulièrement. Notre camarade Deloire, de Bussières, en est déjà une victime. Ce militant pour qui trop souvent déjà il n'y avait pas de travail, et contre lequel on multipliait les reproches immérités, a été mis brutalement sur le pavé au moment où il allait être présenté comme délégué d'atelier. Il n'a pas voulu que sa candidature soit maintenue et qu'un conflit s'engage sur sa personne: il s'est sacrifié dans l'intérêt du syndicat, sentant que la combativité ouvrière n'était pas pour le moment suffisante et que l'organisation serait en danger. Bel exemple de désintéressement ouvrier. Le cas Deloire est aussi un dangereux précédent.

Les travailleurs à domicile

Une grande question reste en suspens, celle des ouvriers à domicile.

Le 21 juin 1937, une délégation au ministère du Travail, composée de Bourgery pour l'Aube, de Brackq-Gaston pour le Nord, de Moulin pour l'Isère, de Alix et de Prévost pour la Loire, de Thivel pour le Rhône, a demandé l'application des lois sociales pour les travailleurs à domicile. Les jours précédents, la commission technique du congrès de la Fédération du Textile réuni à Paris avait établi un rapport fixant ainsi la condition juridique des travailleurs à domicile :

> Les travailleurs à domicile sont des salariés... Sont considérés comme travailleurs à domicile et assujettis à toutes les législations du travail, les ouvriers et ouvrières exécutant à domicile des travaux soit seuls, soit avec leur conjoint et leurs enfants de moins de 18 ans, et éventuellement un auxiliaire, pour le compte d'un ou plusieurs établissements industriels et commerciaux, de quelque nature qu'ils soient, publics ou privés, laïques ou religieux, même s'ils ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance.
>
> Quelles que soient la forme et la nature du contrat qui les lie à des fabricants, qu'ils soient patentés ou non, inscrits au registre des métiers ou non, qu'ils possèdent tout ou partie de l'outillage nécessaire à leur travail, quelle que soit la valeur de cet outillage, mécanique ou non, sont réputés travailleurs à domicile tous ceux qui remplissent les conditions ci-dessus énoncées...
>
> Il ne sera fait aucune distinction entre les ouvriers à domicile proprement dits et les ouvriers des ateliers familiaux, au regard de toute la législation du travail dont bénéficieront les travailleurs à domicile.

Pour empêcher la fraude sur la durée du travail à domicile on a envisagé l'établissement de compteurs électriques empêchant de fournir par semaine plus que la quantité de courant nécessaire à 40 heures de travail.

De la solution de la question des travailleurs à domicile dépendra pour beaucoup le maintien de la cohésion syndicale dans le textile.

Il faut que travailleurs à domicile et travailleurs d'usine se serrent les coudes et il faut que les militants des autres départements usent de leur influence lors du renouvellement des conventions pour que les tisseurs de la Loire n'aient plus une allure de parents pauvres. Ainsi on établira une liaison, enfin solide, dans cette corporation dont la dispersion est le signe essentiel.

Comment se préparer aux nouvelles batailles

Déjà de nouvelles batailles s'amorcent.

Le renouvellement de la convention collective aurait dû avoir lieu en février dernier, au moment où cette étude allait commencer à paraître.

L'une des revendications qui devaient être posées à l'occasion de ce renouvellement était celle d'une augmentation de 20% sur les salaires, ou de 0 fr. 80 de l'heure, en raison de l'augmentation du coût de la vie.

Or, nous écrivent fin mars, les copains de Bussières, « *pour la Convention, toujours rien. L'ancienne, qui est toujours légalement en vigueur, est de plus en plus violée dans tous les coins où l'organisation syndicale n'est pas assez forte; d'autre part, le chômage en certains points est sérieux. Pour l'augmentation réclamée, toujours rien; nous en sommes au quatrième surarbitre! Lachat, de Dijon. Les autres se sont récusés... Les délégations vont retourner à la présidence du Conseil, qui paraît avoir bien d'autres chiens à fouetter.* »

Comme cela illustre bien les méandres de la législation antisyndicale actuelle! Que les camarades tisseurs lisent donc la bonne brochure de Chambelland « *Les deux grandes duperies du « Statut moderne du Travail* ». Ils y apprendront que pour se préparer à vaincre, il faut cesser d'espérer dans la législation et reprendre confiance dans la lutte syndicale.

Pour se préparer à vaincre, il faut élargir l'horizon syndical afin de rendre le syndicat plus apte à toutes les actions.

Il faut former des militants.

Il faut que la vie syndicale soit plus intense

et plus attirante. La Fédération du Textile avec ses 350.000 membres est une fédération importante qui ne peut vivre au ralenti.

Il faut que l'éducation corporative et sociale des jeunes soit intensifiée.

Des cercles d'études doivent être créés par les syndicats, où s'étudieront les revues ouvrières et les brochures du Centre Confédéral d'Education ouvrière. De temps à autre ces syndicats doivent faire appel à des personnalités extérieures, à des militants expérimentés pour des conférences où sera fait l'historique du mouvement ouvrier, où seront confrontées les thèses de ses différentes tendances.

A l'occasion du 1er mai, à l'occasion de l'anniversaire de la Commune, à propos de la Révolution espagnole, à propos de l'U.R.S.S., à propos du fascisme et de la lutte contre la guerre, à propos des diverses formes de syndicats dans le monde.

Il faut, selon les principes des vieux fondateurs de notre C.G.T., que le syndicat s'infiltre dans toutes les manifestations de la vie, qu'il les suscite, qu'il les anime, et qu'il ne néglige pas les plaisirs ouvriers.

Il faut que le syndicat soit quelque chose de vraiment vivant dont on sente constamment la présence. Ainsi, du stade purement corporatif les syndicats du textile passeront au stade social, faisant des cadres plus solides et une vie plus intense.

J. DUPERRAY
(*en collaboration avec* MARCEL PRÉVOST, *secrétaire adjoint du Syndicat du Textile de Bussières*).

L'évidente trahison

Cette fois la trahison est trop patente, on ne peut plus se taire. Si incapables qu'on puisse supposer les militaires, il est impossible de mettre au compte de leur incapacité la faute monstrueuse qui a donné à Franco sa facile victoire du nord de l'Ebre.

Rappelons les faits.

Les troupes rebelles attaquent au sud de l'Ebre; elles emportent les positions républicaines et avancent de soixante kilomètres le long de l'Ebre, jusqu'à Caspe.

De ce fait l'armée républicaine du nord de l'Ebre, celle qui est devant Huesca et Saragosse, a tout son flanc gauche découvert sur 60 kilomètres. La rivière de l'Ebre, seule, sépare ses arrières de l'ennemi.

Dans ces conditions, la première mesure à prendre, la mesure de sécurité élémentaire, celle que n'importe quel enfant aurait vue, consistait à ramener en arrière l'armée du nord de l'Ebre, à aligner son front sur le nouveau front du Sud.

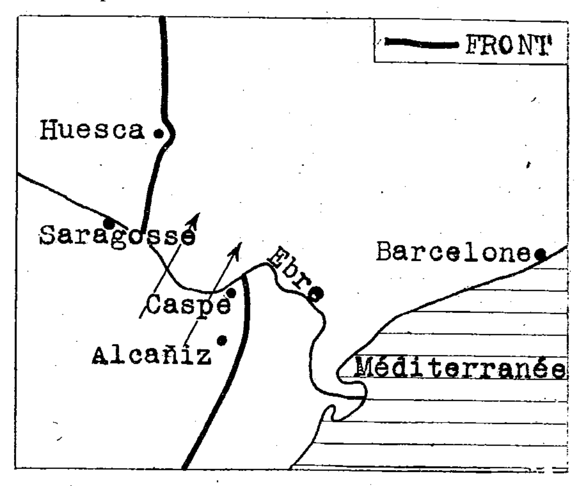
Pour mon compte, depuis qu'avait été annoncée la prise de Caspe, j'attendais anxieusement chaque jour l'annonce de ce repli. Rien ne venait. Je comptais tout de même que, bien que non annoncé, le repli avait été accompli, car il me paraissait impossible qu'il ait pu en être autrement.

Or, l'impossible a été. L'armée du nord de l'Ebre fut laissée en position, avec ses 60 kilomètres de flanc découverts...

Franco n'avait plus qu'à cueillir ce qu'on lui offrait. En même temps qu'il attaquait de front les positions républicaines, attaques qui paraissent avoir été assez bien contenues, il faisait traverser l'Ebre à ses troupes, prenant ainsi à revers, sans coup férir, toutes ces positions et tous les arrières, et mettant l'armée du nord de l'Ebre dans la plus terrible situation qui se puisse concevoir.

Certes! les avions germano-italiens jouent un rôle considérable dans les succès rebelles, mais ils y sont aidés d'une façon encore plus considérable par le commandement républicain. Ce sont les avions qui rompent le front, mais c'est l'invraisemblable conduite du commandement républicain qui permet à cette rupture de produire ses énormes effets stratégiques.

Nous le répétons : si stupides que soient les militaires, il est impossible de mettre une telle conduite sur le compte d'autre chose que de la trahison, d'une trahison installée aux plus hauts postes de commandement.



Elle y est manifestement d'ailleurs depuis Mai, depuis que les staliniens ont renversé Caballero, et mis Prieto à sa place au ministère de la guerre. Maintes fois nous avons été sur le point de prendre la plume pour montrer que toutes les opérations militaires entreprises par les républicains depuis Mai suaient la trahison, car il suffisait de les regarder d'un peu près pour constater qu'aucune d'elles (y compris celle de Teruel), eût-elle même été couronnée d'un succès tactique total, ne pouvait avoir de résultats stratégiques; manifestement elles n'étaient faites que pour faire s'user les troupes républicaines, tout en se donnant l'air de faire quelque chose, mais cette fois, il n'y a même pas besoin de regarder de près, la trahison est plus que flagrante. Il suffit de regarder la carte ci-dessus pour comprendre que la 5e colonne est installée au cœur même du commandement républicain.

R. LOUZON.

Imp. S.N.I.E., 32, rue de Ménilmontant, Paris (20e).

Le gérant : M. CHAMBELLAND.

Une brochure syndicaliste d'actualité

Maurice Chambelland

LES DEUX GRANDES DUPERIES DU « STATUT MODERNE DU TRAVAIL »



Nous avons décidé de reproduire cet article en une brochure de propagande à bon marché. Elle permettra à nos amis de montrer aux travailleurs combien il serait illusoire de s'en remettre aux surarbitres pour la fixation des augmentations de salaires. Combien, aussi, il serait vai[illegible] d'attendre des résultats positifs de la fameuse fo[illegible]ule de la « neutralisation des usines ». Et comb[illegible] en définitive, la position de la C.G.T. est co[illegible]aire aux intérêts ouvriers.

Une brochure à répandre dans les ateliers

Le « Statut moderne d[illegible]travail » est à l'ordre du jour. Il représente une tentative d'union sacrée sur le plan économique. Profitez-en pour diffuser le point de vue du syndicalisme révolutionnaire. C'est la seule voie libératrice. Indiquez-la à vos camarades de travail.

Adressez vos commandes à la « Révolution Prolétarienne », **54, rue du Château-d'Eau,** Chèque postal 734-99 Paris.

PRIX DE LA BROCHURE DE 16 PAGES : 0 FR. 50

Les 50 brochures : 22 fr. — Les 100 : 40 fr. — Les 500 : 175 fr.